

Réponse du Conseil de la Communauté économique européenne (27 septembre 1961)

Légende: Le 27 septembre 1961, Ludwig Erhard, président en exercice du Conseil, écrit à Harold Macmillan, Premier ministre britannique, pour l'informer de l'accord du Conseil à la demande d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

Source: Bulletin de la Communauté économique européenne. Septembre/Octobre 1961, n° 9/10. Bruxelles: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Réponse du Conseil des Communautés européennes (27 septembre 1961)", p. 6.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_la_communaute_economique_europeenne_27_septembre_1961-fr-83144186-092b-45f1-81ec-e2cbe0b981ff.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Réponse du Conseil de la Communauté économique européenne (27 septembre 1961)

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur, en me référant à votre lettre en date du 9 août 1961, de vous faire savoir que le Conseil de ministres de la Communauté économique européenne s'est prononcé, au cours de sa session des 25 et 26 septembre, sur la demande que le gouvernement de Sa Majesté la reine du royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a formulée et tendant à entamer des négociations en vue d'adhérer au traité de Rome, en vertu des dispositions de l'article 237.

Je suis heureux de vous informer que le Conseil de ministres a donné, à l'unanimité, son accord à cette demande.

Vous avez également, dans votre lettre précitée, attiré l'attention des gouvernements des Etats membres de la Communauté économique européenne sur l'obligation dans laquelle se trouvait le gouvernement britannique de tenir compte de ses relations particulières avec le Commonwealth, ainsi que des intérêts essentiels de l'agriculture britannique et des autres membres de l'Association européenne de libre-échange.

Les gouvernements des six Etats signataires du traité de Rome, après avoir pris acte de cette indication, m'ont chargé de vous faire savoir que, pour pouvoir engager la négociation dans les meilleures conditions possibles, il leur paraissait nécessaire d'être informés complètement des problèmes avec lesquels le gouvernement britannique se trouve confronté, notamment dans les trois domaines mentionnés dans votre lettre du 9 août, ainsi que des solutions qu'il envisage de leur apporter.

A cet effet, les six gouvernements m'ont chargé d'inviter le gouvernement britannique à participer à une réunion qui pourrait se tenir à Paris les 10 et éventuellement 11 octobre 1961. Au cours de cette réunion, le point de vue du gouvernement britannique leur serait communiqué.

Aussitôt que les gouvernements des Etats membres de la Communauté économique européenne auront achevé l'examen des indications qui leur auront été ainsi fournies, et tout en se réservant de demander des explications complémentaires, ils se concerteront avec le gouvernement britannique pour fixer la date de l'ouverture des négociations proprement dites. Celles-ci, de l'avis des six gouvernements, pourraient avoir lieu à Bruxelles et s'ouvrir dans la première quinzaine du mois de novembre.

(s.) Ludwig Erhard